

# RÉUNION DES RELAIS DE QUARTIERS

## 22 OCTOBRE 2016

**Présents :** voir feuille de présence.

**Mme Terrier** informe l'assemblée qu'elle est dans l'obligation de quitter la séance à 10h30, compte-tenu de ses obligations.

**Mr Mancini :** Mme Morel, Mr Dusonchet, Mr Berthet et Mr Méresse sont excusés de leur absence.

**Mme Perez :**

Concernant la Robinette, le propriétaire d'une parcelle, située au milieu du périmètre du projet, refuse toujours de vendre. C'est la CCMP qui est chargée de la négociation.

Rue du Vivier, toutes les parcelles touchées d'alignement se sont progressivement décalées. Néanmoins, la situation n'a jamais été régularisée. Aujourd'hui, la moitié des propriétaires concernés refuse de vendre la bande de terrain touchée d'alignement, si ce n'est au prix du terrain constructible, au lieu du prix de la voirie. Les négociations continuent.

-----  
**PLAN DE CIRCULATION :** il concerne, dans un premier temps, la rue Centrale.

Or, il faut désormais envisager de traiter conjointement les problèmes de circulation et d'assainissement, dans la mesure où la rue Centrale dispose encore d'un réseau unitaire qui devra être modifié à terme (comme la rue du Prieuré). Aucune étude sur la circulation n'a donc été lancée pour l'instant.

**Mr Quemini** suggère que les problèmes de circulation soient traités au niveau de la commune, en y associant les relais de quartiers, ce qui éviterait les frais d'une étude extérieure, qui avait déjà eu lieu il y a des années.

**Mme Terrier :** le nouveau plan de circulation fera débat, d'où l'intérêt de faire appel à un cabinet extérieur, spécialisé dans les problématiques de déplacement, pour éviter toute polémique inutile. La précédente étude devra être réactualisée. Mr Mancini précise qu'elle avait été rendue en août 2005. La baisse des dotations de l'Etat oblige les collectivités à avoir une vue d'ensemble et à agir au plus juste. Il devra également être tenu compte du PGD (Plan Général de Déplacement), incluant les modes de déplacement doux, initié au niveau de l'intercommunalité.

**Mr Renevier :** peut-être la commune pourrait-elle s'inspirer de ce PGD dont nous n'avons pas eu connaissance.

**Mme Terrier :** il a fait l'objet d'une présentation. Il doit être possible d'en prévoir une sur Beynost. Il permettra de relier notamment Beynost à Neyron en modes doux. Ce plan prévoit également de réajuster les lignes du Colibri, pour tenir compte de la demande des particuliers qui ne travaillent pas. Par ailleurs, une réflexion est engagée pour inciter les particuliers à avoir recours au covoiturage.

Parallèlement, le projet du pont-rail a été jugé trop onéreux par rapport à son degré d'utilité. Ce projet sera retravaillé ultérieurement, en partenariat avec la CCMP et la SNCF.

**Mme Boucharlat :** le PGD tient compte aussi de la mobilité des enfants, en prévoyant des modes doux sécurisés sur les trajets des établissements scolaires.

**Mr Aubernon** est disposé à transmettre par mail, aux représentants des relais de quartiers, le document de synthèse concernant le PGD.

Départ de Mmes Zorzi et Maciocia à 10h00.

-----  
EMPLACEMENT RESERVE :

**Mme Terrier** revient sur le rebondissement autour de l'emplacement réservé situé à l'angle de la rue de la gare et de la RD 1084. Cet emplacement avait été réservé du temps de Mr Garnier, afin de sécuriser ce carrefour et prévoir une aire de stationnement, mais rien n'avait bougé depuis. Le principe de la levée de l'emplacement réservé avait été voté avant les vacances d'été, à la demande d'une famille qui souhaitait vendre son appartement, partie d'un petit collectif de 4 logements situé à cet endroit. Deux événements nouveaux sont intervenus depuis :

- La commune a reçu un courrier du préfet qui souhaite que la demande de levée de l'emplacement réservé soit davantage motivée
- Un tènement de 2 586 m<sup>2</sup>, situé juste derrière, a été mis en vente.

Etant donné le déficit en logements aidés sur la commune et la menace de l'impôt SRU qui en découle d'une part, et l'emplacement très stratégique de ce tènement, situé tout près de la gare, du cœur de Beynost et des établissements scolaires d'autre part, il semble judicieux de maintenir cet emplacement réservé, en vue d'un projet d'ensemble sur les deux tènements (depuis la RD jusqu'à l'impasse des mésanges), en mixité sociale, comprenant des logements aidés et des maisons en accession, ainsi que du stationnement.

A noter que c'est l'un des rares endroits sur la commune où il est possible de faire des parkings souterrains. L'enjeu est fort et la volonté des élus est de réaliser un projet esthétique et équilibré, en permettant aux jeunes de s'installer sur Beynost.

Les propriétaires de l'appartement, objet de la demande initiale de levée de l'emplacement réservé, ont proposé leur bien à la commune, qui s'est portée acquéreur. Les trois autres propriétaires du collectif vont être contactés dans cette logique.

Cette opération permettra également de sécuriser ce carrefour. La commune ne pouvait pas laisser passer cette opportunité, malgré un coût du foncier assez onéreux. Il sera envisageable par la suite d'ouvrir au public le portail du parc de la villa Monderoux qui se trouve juste en face.

Mme Terrier indique que le projet du Prieuré rencontre de grosses difficultés, ainsi que celui des Pommières qui n'est pas loin d'être catastrophique. La commune fait tout son possible pour sortir de cette impasse.

-----  
**Mme De Nicola** : des habitants du nouveau collectif des Terres Lignes se plaignent du fait que la rue n'est toujours pas officiellement nommée.

**Mme Perez** : ce décalage est dû au fait que c'est le lotisseur qui a réalisé la voirie, qui doit être rétrocédée à la commune dans un deuxième temps. Tant que cette voirie n'est pas propriété de la commune, elle ne peut pas être baptisée. Le même problème se présente aux Pommières.

**Mme Lakhdari** confirme que la rétrocession à la commune, ainsi que le nom de la voirie, pourront faire l'objet de délibérations présentées lors de la prochaine séance du Conseil Municipal.

## PROBLEMES DE STATIONNEMENT :

### GRANGE-DEBOUT :

**Mr Mancini** précise que la surface de stationnement a été doublée à la gare mais que l'on observe une saturation certains jours de la semaine. Trois places de parking vont être supprimées pour le passage du Colibri mais en contrepartie l'emplacement bus va être revu. Parallèlement, la Police Municipale est mobilisée pour empêcher le stationnement sauvage.

**Mme Perez** ajoute que la possibilité de récupérer une grande capacité de places consisterait à prévoir du stationnement sur le bassin récupérateur d'eaux qui est prévu au schéma directeur. La faisabilité d'un bassin enterré va être étudiée.

**Mme Terrier** suggère que, dans un premier temps, un papillon soit déposé sur les véhicules mal stationnés, avant de verbaliser dans un second temps.

**Mr Durdilly** parle de gagner de la place du côté de l'ancienne usine textile, mais il s'agit d'un terrain privé dont la commune ne peut pas disposer.

**Mme Terrier** : une réflexion est en cours concernant un terrain appartenant à APRR, juste en face de l'emplacement du parking de covoiturage créé par la CCMP, près de l'hôtel LYON EST.

Au niveau du trafic des gares de la Côtière, **Mr Renevier** constate que les usagers de La Boisse sont obligés de venir sur Beynost pour prendre le train, ce qui augmente le nombre de véhicules à garer. **Mr Aubernon** ajoute qu'il a fallu batailler pour conserver les arrêts de Beynost.

**Mme Terrier** : il faudra également tenir compte de l'arrivée du CFAL et de son impact sur le secteur, ce qui va se faire au travers d'un travail conjoint avec la SNCF. **Mr Aubernon** précise que le CFAL arrivera au bout du lotissement de la gare de Beynost.

### RUE DU VIVIER :

**Mme Magat** signale 2 véhicules tampons dans la rue du Vivier, rendant la circulation des collégiens difficile et dangereuse. Elle relève aussi des vitesses élevées, autour de 60 ou 70 km/h.

**Mr Page** : cette rue est devenue une véritable échappatoire à la RD.

**Mme Terrier** : il faut réfléchir aux solutions pour assurer la sécurité des collégiens qui circulent à pieds dans ce secteur : radar pédagogique ou pose de chicanes, à voir.

**Mr Mancini** : l'idée de mettre la rue du Vivier en sens unique avait déjà soulevé un tollé. Par ailleurs, on ne peut pas faire grand-chose tant que les travaux, prévus dans cette rue, ne sont pas réalisés.

### PASSAGE HERBEUX (du Jardin, Montée des Acacias, en direction de la Villa Monderoux) :

**Mme Magat** demande s'il serait possible de rendre ce passage suffisamment carrossable pour le passage des poussettes. Deux personnes sont déjà tombées à cet endroit-là (très boueux quand il pleut).

Les élus vont étudier cette possibilité.

## LE PECHU :

**Mr Mancini** : Un nouveau marquage au sol sera réalisé au printemps prochain, pour interdire certains stationnements gênants et en créer d'autres. Les arrêtés nécessaires seront pris, donnant la possibilité de verbaliser en cas d'infraction.

**Mme Terrier** : la CCMP a un projet de fourrière. Sa mise en place devrait régler les problèmes récurrents.

**Mr Renevier** : le marquage au sol a permis de régler le problème du stationnement sur les pelouses au Château du Soleil.

-----

A la question de **Mme Morel** (absente) concernant la végétation débordant des jardins juste en face des écoles, **Mr Mancini** répond que les trois propriétaires concernés seront invités, par courrier, à faire rapidement le nécessaire. Le même problème se pose ailleurs, notamment chemin de la Sereine, où le panneau de signalisation n'est plus visible. En cas de non réponse des propriétaires, la commune fera intervenir une société et la facture leur sera adressée.

-----

**Mr Humbert** signale que beaucoup de véhicules partent directement à gauche en coupant, en sortie de la jardinerie.

**Mme Terrier** demande à ce que cela soit sécurisé. **Mr Mancini** suggère la pose de quilles.

## CHENILLES PROCESSIONNAIRES :

**Mme Fauriat** revient sur le problème des cocons de chenilles processionnaires sur le chemin des Pinachères.

**Mr Mancini** précise que la solution est du ressort des propriétaires des arbres dans lesquels se trouvent les nids. La commune ne peut que les inciter à faire le nécessaire, étant donné que beaucoup de personnes sont fortement allergiques à ces chenilles. Pour bien faire, il faut intervenir dès le mois de janvier, chaque année.

**Mme Lakhdari** précise que la commune a mis une procédure en place pour l'éradication des chenilles processionnaires. Il s'agit de mutualiser les demandes des propriétaires concernés pour réduire les frais représentés par l'intervention de l'ONF. Cependant, ce n'est pas une obligation pour les propriétaires.

**Mr Quemin** : dans la mesure où il s'agit d'un problème de santé publique, la logique voudrait que la commune prenne ces frais à sa charge puisqu'il y aura toujours des propriétaires qui refuseront de faire le nécessaire.

Par ailleurs, bien que je figure sur la liste, je n'ai plus de nouvelles, depuis 3 ans, des opérations de démoustication.

**Mme Lakhdari** va remettre Mr Quemin sur la liste concernée par la démoustication.

## POLICE MUNICIPALE :

**Mr Mancini** informe les représentants des relais de quartiers qu'il a été recruté un 4<sup>ème</sup> policier municipal pour renforcer la sécurité de la commune. Cela permettra d'élargir les créneaux horaires de présence des agents, notamment en soirée et le samedi. A noter que la commune a connu une vague de méfaits il y a peu. Il rappelle qu'il faut appeler le 17 quand on est témoin de quelque chose.

**Mr Cannaux :** s'agit-il d'un véritable renfort ou simplement de remplacer un agent arrêté pour intervention chirurgicale ?

**Mme Terrier** confirme qu'il ne s'agit pas d'intérim mais bien de la volonté des élus de sécuriser la commune. Beynost disposera de plus de policiers municipaux que Miribel, sans que cela pèse pour autant sur la trésorerie communale.

## ZAC DES MALETTES :

**Mr Renevier** demande où en est l'avancement de cette nouvelle ZAC.

**Mme Terrier :** la ZAC va voir arriver le siège d'une entreprise internationale, ABB. Il reste deux lots dans le parc, dont un sur lequel il y a une forte option. La ZAC est composée de deux parcs, dont un réservé au secteur tertiaire comprenant quatre immeubles de bureaux et un parc d'activités avec des locaux aménageables, proposés à la vente et à la location. Cette ZAC est une opération financièrement très équilibrée, d'un très bon niveau qualitatif. Le SIEA a programmé de fibrer toutes les zones d'activités d'ici 2018.

**Mr Humbert** souligne que les modes doux sont bien pris en compte.

**Mr Renevier** demande ce qu'il en est des zones vieillissantes.

**Mme Terrier :** l'arrivée du Haut Débit sur le secteur sera un plus indéniable. La signalétique et la signalisation des ZAC sont inscrites au PPI (Plan Pluriannuel d'Investissement). La requalification des vieilles zones viendra par la suite.

## ETS GIRARDON :

**Mr Renevier** expose le fait que les Ets Girardon constituent une verrue dans un secteur d'habitations, outre la dangerosité du stockage de matériaux en bord de rue.

**Mme Terrier** propose l'idée que Mr Fabien Lopez de la CCMP puisse prendre contact avec cette entreprise afin d'étudier avec eux la possibilité de leur déménagement dans un lieu plus adapté.

Le territoire de Beynost est devenu très attractif, d'où l'importance d'être acteur plutôt que spectateur. Mme le Maire en profite pour rappeler qu'une convention a été signée entre la commune et la SAFER, en vue de protéger les terrains agricoles d'une spéculation agressive qui mettrait en péril les exploitations du secteur.

-----

**Mme Fauriat :** un futur propriétaire du quartier Saint-Pierre exerce des pressions répétées auprès des propriétaires voisins afin d'obtenir l'accès qu'il désire. Les propriétaires menacés ont demandé un rendez-vous auprès du service de l'Urbanisme, sans succès.

**Mr Mancini** précise que la Police Municipale est déjà intervenue à plusieurs reprises dans ce conflit de voisinage.

**Mme Terrier** demande à **Mme Lakhdari** d'organiser une rencontre avec tous les propriétaires concernés. Mme Terrier quitte la réunion à 10h45.

**Mme Lakhdari** : la commune accorde les permis en conformité avec les règles d'urbanisme.

**Mr Bardin** : il s'agit d'un problème de voisinage dans lequel la commune ne peut pas faire grand-chose.

---

#### CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS :

Retour de Mme Maciocia à 10h45.

**Mme Boucharlat** : il était dans les projets du mandat de donner la parole aux enfants en les rendant acteurs de la vie communale tout en leur offrant une approche pédagogique de la démarche démocratique. Leurs projets concerneront les thématiques de l'environnement, la vie sociale et les loisirs. Le corps enseignant s'est beaucoup impliqué et mobilisé.

Les enfants concernés étaient ceux des classes du CE2 au CM2, seuls ceux du CM1 et du CM2 étant éligibles. 68 candidats se sont présentés (des panneaux ont été mis à leur disposition dans la commune) et ils ont défendu leur programme à travers une campagne électorale en bonne et due forme.

Le 18 octobre 2016, 2 x 8 élèves ont ainsi été élus, 8 élèves de CM1 et 8 élèves de CM2. Les électeurs se sont rendus en salle du Conseil Municipal pour procéder au vote. Les urnes étaient tenues par des élus. Le dépouillement a eu lieu dans l'après-midi.

Des commissions seront constituées pour travailler sur les différents projets.

**L'installation du Conseil Municipal des Enfants aura lieu le vendredi 4 novembre à 17h30.**

**Mr Renevier** suggère que les jeunes élus s'expriment au sujet des modes de circulation doux.

**Mme Boucharlat** pense qu'ils pourraient être également conviés à assister à certaines réunions des relais de quartiers, sur certaines problématiques.

#### MARCHE DES PRODUCTEURS DU VENDREDI SOIR :

**Mr Durdilly** souhaiterait un point sur le marché des producteurs et le départ de LIDL.

**Mr Aubernon** : le marché des producteurs, lancé le 23 septembre dernier, connaît un franc succès. Un premier bilan est prévu avec les producteurs eux-mêmes afin de mettre au point les améliorations à apporter. A noter que les producteurs ne paient aucun droit de place pendant la première année, afin d'assurer l'avenir de ce marché. Le tarif adéquat sera fixé à cette échéance. Les commerçants du dimanche ne paient aucun droit non plus.

**Mr Mancini** indique que le marché sera présent le vendredi 11 novembre 2016.

**Mr Renevier** : les actifs semblent très satisfaits de ce nouveau marché qui bénéficie d'un parking sur place. Le bouche à oreille passe bien. Des gens viennent de l'extérieur.

A l'inquiétude exprimée par **Mr Quemini** concernant le marché du dimanche, **Mr Aubernon** souligne qu'il ne s'agit pas de la même clientèle, le marché du dimanche s'adressant davantage à une clientèle de proximité. L'installation d'un nouveau marché demande un temps d'adaptation et de rééquilibrage. Celui du vendredi a été pensé avec l'aide de la Chambre d'Agriculture, et restera donc alimentaire. Tout nouveau producteur candidat sera dirigé vers les personnes référentes à la Chambre d'Agriculture.

**Mr Mancini** : Prochainement, un producteur d'oranges de Valence viendra rejoindre le marché. A noter que le poisson est proposé par un mareyeur, directement de la criée.

**Mr Quemini** se félicite que son idée, d'installer le marché sur les anciens terrains de tennis, ait été retenue.

**Mr Aubernon** annonce que le marché de Noël est prévu le **vendredi 9 et samedi 10 décembre 2016** à la **Maison Delorme**, pour des raisons pratiques. Reste à définir comment organiser ce marché en parallèle avec celui du vendredi, qui ne se déroule pas sur le même créneau horaire ni au même endroit.

Cette question va être étudiée avec soin pour ne pas commettre d'erreur préjudiciable aux commerçants.

#### DEMEGEMENT DE LIDL :

**Mr Aubernon** : les négociations de la commune, en vue de racheter les locaux actuels de LIDL sont en standby.

**Mr Bardin** : L'enseigne souhaite sa nouvelle implantation sur un emplacement qui n'est pas ouvert pour le moment. Ce projet ne se réalisera pas avant 3 ou 5 ans, si l'on tient compte de toutes les formalités administratives, révision du PLU, plus les éventuels recours de tiers. Le risque existe que LIDL préfère finalement s'implanter ailleurs. Beaucoup de ses clients de proximité seront déçus du déménagement de l'enseigne.

Départ de Mr Humbert à 11h20.

-----  
**Mr Renevier** indique qu'un **éclairage public** a été arraché par un camion au **Château du Soleil**. **Mme Perez**, Adjointe aux Travaux, en prend note.

-----  
**Mme Maciocia** informe l'assemblée que la commune est en train de mettre au point une nouvelle forme de communication destinée aux Beynolans.

Cette transformation est née du constat que le Beynost Infos actuel est davantage un calendrier des animations prévues sur la commune pour le mois, qu'un réel bulletin d'information. Ainsi Le Beynost Infos, tel que nous le connaissons, est rebaptisé « **Beynost Echo** ».

Parallèlement, la municipalité éditera, quatre fois par an, un **BEYNOST INFO**, qui présentera aux Beynolans tous les projets de la commune et leur avancée.

Par ailleurs, Mme Maciocia indique que la **date des vœux du Maire** est modifiée.

Elle est arrêtée au **20 janvier 2017 à 19h00**. Cette information sera confirmée ultérieurement.

---

**Mr Quemini** : il est désormais possible de consulter et d'imprimer les listes électorales d'une commune sur un site internet, moyennant une petite somme. Est-ce que ce sera possible à Beynost ?

**Mme Lakhdari** répond que cela nécessite une régie spécifique. Mme le Maire fera le nécessaire si la loi l'impose.

---

**Mr Perret** a transmis le mail de Mme Poret concernant le problème de circulation, trop rapide et dangereuse dans la rue des Maires André.

**Mr Page** confirme que sa sortie est une des plus dangereuses de toutes et qu'elle sert régulièrement d'aire de retournement.

**Mr Mancini** en prend note mais il prévient qu'il n'est plus question d'installer des dos d'âne.

---

**Mme De Nicola** : à quand le Haut Débit pour le particulier Beynolan ?

**Mr Aubernon** : pas avant 2021.

**Mr Mancini** remercie les représentants de leur présence et les prie de bien vouloir adresser toutes leurs demandes par mail, avant la prochaine réunion, afin que les réponses puissent y être apportées. Levée de la réunion à 11h30.

- PROCHAINE RENCONTRE PREVUE LE SAMEDI 28 JANVIER 2017 à 9H30.